Numéro 110
Mercredi
19 mars 1980

Prix : 1 F

12, cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Le dollar s'envole, l'or retombe : qui paiera les pots cassés ? • Plogoff : une petite place pour un petit préfet • Ecoles : pas de récréation pour Beullac • Médecins : une augmentation d'honoraires inopportune par François Autain • Carter, les sports et Ponia • Edwige Avice prend la défense des femmes battues • Cinéma : courte carrière pour les courts métrages

Ni contre les autres, ni contre lui

Monsieur d'Estaing ne veut plus d'attaques personnelles

Le septennat n'aura pas marqué pour la France - selon Chirac - une époque particulièrement brillante. En revanche que d'élévation d'esprit et de hauteur morale pour celui qui l'aura exercé. Il vient encore de donner une preuve nouvelle de sa grandeur d'âme en prononçant l'absolution en faveur de tous les hommes politiques objets d'atteintes personnelles.

On resterait confondu de surprise devant une si noble prise de position concernant à l'évidence l'adversaire si on n'avait déjà observé le virage pris depuis quelques jours par les commentateurs brevetés qui s'étaient précautionneusement mis par avance sur le recul.

Que la volonté de M. d'Estaing ait été préssentie par ceux qui sont chargés de la subodorer avant que d'être officiellement exprimée par son porte-parole, n'ôte rien à la beauté de son geste. Voilà un grand homme décidé à se dévouer sept années de plus pour son pays, qui dit et fait dire que l'ennemi principal de sa politique et de la France est le Parti communiste.

Il sait comme tout le monde que le meilleur candidat de ce parti contre lui sera Monsieur Marchais. Il sait aussi que « l'affaire » qui concerne ce dernier ne peut qu'affaiblir l'influence du P.c et de son chef et éventuellement l'amener à changer de candidat... malgré cela courageusement, honnêtemment, il dit à tout le monde : « Arrêtez-moi ça ! » et tout le monde - ou presque - va l'entendre dans le milieu politique, dans la haute administration et dans la presse partout où on a l'habitude de l'entendre et de l'écouter...

Ainsi le silence va se faire sur l'ordre du Maître dans la classe où les Français sont en rang. Ce dossier non clos ira rejoindre les autres dans l'armoire aux secrets où sont ainsi enfermés les mystères et les scandales que la raison d'Etat à des raisons de cacher. On le comprenait bien lorsqu'il s'agissait par exemple de Bokassa. Dans le dernier cas on ne peut que le deviner.

Officiellement c'est une attitude constante du président due aux communiqués. Il n'est pas facile en effet d'exiger des autres leur vérité et de refuser la sienne.

Certains verront plutôt ici un échange de bons procédés... bien que soit en cause, un adversaire déclaré. Pourquoi donc se livrer à d'aussi bas calculs ? Là où il n'y a sans doute que tolérance et magnanimité.

Celui qui agit ainsi contre ses propres intérêts n'est plus seulement un homme grand, c'est un saint homme.

Georges Fillioud

Croqué

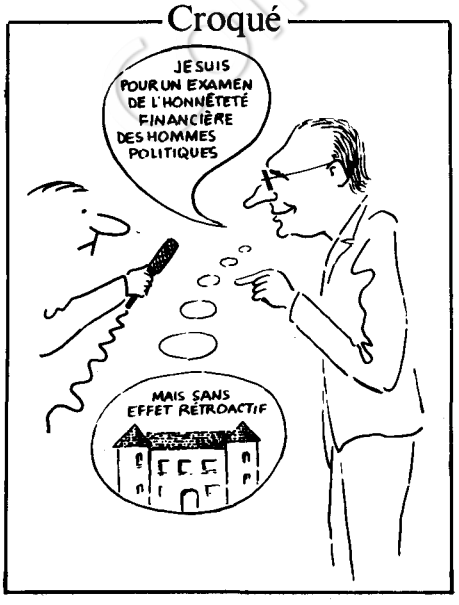

La peine de mort et la «sensibilité natonale» selon Peyrefitte

Le candidat Giscard d'Estaing, au temps où il se produisait à la télévision en pull-over gris perle, avait proclamé son aversion pour la peine de mort, allant jusqu'à promettre que, lui Président, on ne couperait plus la tête à personne. Et quelques mois plus tard, il envoyait à la guillotine Christian Ranucci, le jeune homme au pullover rouge.

Depuis, usant de toutes les ressources de la procédure, le gouvernement a réussi à différer le débat sur la peine de mort réclamé par des parlementaires de la majorité aussi bien que de l'opposition. Et pour justifier ses dérobades, voici qu'il développe par la bouche de son Garde des Sceaux une argumentation subtile fondée sur la notion de ... «Sensibilité nationale».

Peyrefitte, il l'a encore dit lundi à Versailles, estime qu'il y a «une sorte de contradiction» entre, d'une part, les sentiments du peuple français tels qu'ils apparaissent dans les sondages (une majorité se prononcerait pour le maintien) et d'autre part, les décisions des jurys d'assises, qui sont pourtant censés représenter le peuple.

Explication du ministre : «si on interroge les Français de façon abstraite sur ce sujet, ils ont souvent une opinion catégorique et péremptoire. Mais ils sont le plus souvent d'un avis différent losqu'il s'agit de juger un cas concret, lorsqu'ils ont un cas «vivant» devant eux...»

Le devoir du responsable politique, Mr Peyrefitte, n'est-il pas précisément d'aider les citoyens à accorder cet «abstrait» et ce «concret», à dépasser dans cet «abstrait» collectif qu'est la loi, les contradictions d'un «vivant» individuel nécessairement passionné et anecdotique ?

(suite page 2)

épinglé

« Le but d'une enquête d'utilité publique n'est pas de demander aux gens leur avis».

Joseph Chapuy, directeur adjoint à la direction générale d'Electricité de France, à *Antenne 2.*

POSITION

Convention médecins-Sécurité Sociale

Une augmentation d'honoraires inopportune

par François Autain

Il est de plus en plus évident que le gouvernement, bien qu'il s'en défende, est en train d'organiser le sabotage de la Convention médecins-Sécurité sociale. Il est dommage que la Confédération syndicale des médecins français, principale organisation syndicale des médecins, en préconisant une augmentation sauvage des honoraires sans attendre la fin des négociations en cours vienne lui donner la main.

Certes, il convient de préciser dans quel contexte survient cette augmentation. Et à cet égard, il n'est pas difficile de rappeler que le gouvernement, rompant ses engagements contractuels, avait dès le mois de juillet dernier bloqué les honoraires des médecins. Bien que ceux-ci n'aient pas été réévalués depuis un an. A cela, s'ajoute l'instauration du système de l'enveloppe globale qui subordonne l'évolution des honoraires à celle des prescriptions.

Ainsi, les médecins voient non seulement leur pouvoir d'achat stagner, mais leur indépendance professionnelle remise en question.

Il est inadmissible que le gouvernement s'attaque ainsi aux médecins comme s'ils étaient les seuls responsables des difficultés de la Sécurité sociale - leur mécontentement est tout à fait légitime - comme est légitime leur combat pour obtenir dans le cadre des négociations actuelles le respect des principes sur lesquels repose depuis plus de vingt ans le système conventionnel.

Ainsi le refus d'une médecine à deux niveaux peut apparaître très positif parce qu'il concrétise leur attachement implicite à tous les malades sans discrimination.

En revanche, la décision de porter le prix de la consultation de 40 à 45 F, même si elle se comprend, risque d'aboutir à un résultat inverse de celui qui est recherché. En effet, cette majoration ne sera pas remboursée par les caisses et de ce fait ce sont les assurés sociaux qui supporteront intégralement cette hausse, ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences facheuses pour les assurés sociaux les plus défavorisés, ceux qui précisément sont déjà pénalisés par la politique d'austérité du gouvernement.

Par ailleurs, si le gouvernement - comme on peut le penser - laisse pourrir la situation, les caisses vont être amenées à bloquer les remboursements des actes et des prescriptions : il se créera donc une distorsion des faits entre les sommes réellement payées par le malade et les tarifs de remboursement.

Cette situation, qui associe un blocage des remboursements à une libération des tarifs semble assez proche de celle à laquelle pouvait conduire la future convention. Et ce n'est pas le moindre paradoxe de constater que, par cette initiative, la C.f.n.s, qui s'est avec juste raison opposée au projet du gouvernement ; risque de voir s'instaurer de manière insidieuse un système peut être encore plus mauvais que celui qu'elle avait combattu.

L'intérêt des malades en cause

Dans ces conditions, il est difficile d'approuver sans réserve une augmentation préjudiciable à l'intérêt des malades. Car, dans cette affaire, ce sont bien d'eux qu'il s'agit. Et ils ont avec les médecins des intérêts conjoints.

Pourquoi une telle initiative compromet l'avenir des négociations déjà fortement hypothétiques ?

D'autant que l'espoir un moment envisagé de porter le débat devant l'Assemblée nationale semble s'éloigner ; d'une part, le ministre Barrot n'y est pas favorable ; d'autre part, les députés de la majorité pratiquant la politique du double langage ne tiennent pas à avoir à choisir entre leurs déclarations à usage électoral et leur soutien au gouvernement.

Peine de mort

(suite de la première page)

C'est ce qu'on appelle le processus démocratique. Pour le bloquer, le ministre évoque des scrupules dont on le créditerait volontiers s'ils se manifestaient ailleurs avec une égale ferveur : que pense-t-on de la conception de la «sensibilité nationale» selon Mr. Peyrefitte quand on est, par exemple, Breton de Plogoff, ou Corse de Bastelica ?

Cinématographe : Festival du Court métrage

Aujourd'hui s'ouvre le 9e Festival international du Film de court métrage et du documentaire à Lille (du 18 au 23 mars).

A ce propos, Jacques Carat, sénateur, a posé une question écrite à M. Lecat sur la disparition progressive des courts métrages dans les programmes des salles d'exclusivité, et sur le tort ainsi causé à la création cinématographique dans la mesure où ces courts métrages, parmi lesquels on compte quelques œuvres authentiques, constituent un banc d'essai irremplaçable pour les jeunes metteurs en scène et les techniciens.

Il ne servirait à rien de continuer à apporter une certaine aide financière à leur réalisation, si aucune obligation n'est faite quant à leur diffusion. En l'occurence, un Festival ne comble malheureusement pas toutes les lacunes.

Abonnez-vous à RIPOSTE
Il vous en coûte à peine 21 F. par mois

Plogoff : le préfet remis à sa place

Plusieurs milliers de manifestants, les élus socialistes des départements bretons et soixante avocats étaient venus soutenir les «neuf de Plogoff» jugés lundi à Quimper, dans une ville quadrillée par cinq compagnies de C.r.s qui n'ont pas manqué cette nouvelle occasion de jouer de la matraque et de la lance d'arrosage.

A l'intérieur du Palais de Justice, pourtant, et en dépit des incursions violentes de la police, le climat n'était pas celui des précédentes audiences.

On a, cette fois, laissé parler les témoins (dont Louis le Pensec, député de Quimperlé, qui a mis en évidence, sans être contredit, les nombreuses malhonnêtetés des prétendus dossiers d'information de l'enquête d'utilité publique). Et le tribunal, après une délibération exceptionnellement longue dans ce type d'affaires (deux heures et demie) a rendu ce qu'on peut considérer comme un verdict d'appaisement : bien que reconnus coupables (à l'exception d'un seul d'entre eux, relaxé), les accusés n'ont été condamnés qu'à des peines légères : d'un mois de prison avec sursis à quinze jours fermes couverts par la préventive, et, surtout, remises immédiatement en liberté.

Une victoire des habitants

Le procureur Constant s'était pourtant, dans son réquisitoire, surpassé. Mais face aux plaidoiries politiques des avocats et au témoignage de Le Pensec, le discours paranoïaque du pouvoir, directement inspiré par le préfet, est bien tombé à plat : qui pouvait encore croire (à part quelques lecteurs de l'*Humanité*) à la thèse de Plogoff manipulé par des agitateurs dans Quimper, après avoir assisté grâce à la télévision au face à face entre les C.r.s casqués et ces hommes et ces femmes, marins, commerçants ou cultivateurs, souvent âgés, tous solidaires et résolus à défendre **leur** terre, **leur** village, **leurs** rivages ?

Contre un pouvoir répressif

Après le succès du rassemblement de la Pointe du Raz dimanche, le verdict de Quimper marque donc une nouvelle victoire pour les gens de Plogoff et, au delà, pour tous ceux qui combattent la politique du tout nucléaire et la manière dont le pouvoir prétend l'imposer aux populations.

C'est un désaveu pour le gouvernement, désigné comme le véritable instigateur de la violence, et pour le préfet de région, responsable de la répression militaro-policière de ces dernières semaines. Une consolation, toutefois, pour ce dernier : les habitants de Plogoff ont décidé que la place où stationnèrent 45 jours durant les fameuses camionnettes «mairie annexe» porterait désormais son nom : place du préfet Pierre Jourdan...

Fondation Res Publica

FEMMES BATTUES

Edwige Avice écrit à Monique Pelletier

Le ministre délégué chargé de la Condition féminine vient en effet de faire paraître une brochure intitulée «Le Droit à la Dignité». Edwige Avice signale que, s'appuyant sur l'initiative de l'Association «S.o.s Femmes Alternative» qui a ouvert à Clichy un centre d'hébergement, elle est intervenue à plusieurs reprises auprès de la ville de Paris, pour qu'elle accepte de mettre en place des structures d'accueil pour les femmes battues.

«Mes recherches objectives, écrit-elle, se sont heurtées dans la capitale à la position très négative du Bureau d'aide sociale. Celui-ci dispose de Centres d'accueil très spécifiques réservés soit aux jeunes mères célibataires, soit aux femmes délinquantes et prostituées.

«Les enquêtes faites montrent que ces Centres ne peuvent pas correspondre aux besoins de femmes en difficulté, obligées de quitter, en hâte, leur domicile avec leurs enfants.

«L'impossibilité de trouver à Paris une solution alors qu'il s'agit de la première ville de France, et qu'elle devrait s'inspirer de l'exemple de certaines communes, comme Clichy, Villeurbanne, Albi... fait que le Centre de Clichy est saturé et dans l'incapacité de répondre à la demande que lui adressent de nombreux organismes (parmi lesquels les Services sociaux parisiens) !

«Je souhaiterais, conclut Edwige Avice, que vous interveniez auprès de la municipalité afin qu'elle réponde d'une manière positive à l'association «S.o.s Femmes Alternative».»

François Mitterrand sera l'invité d'*Antenne 2*, mercredi 19 mars à 12 h 45.

QUESTIONS ECRITES

de Dominique TADDEI

qui demande des dispositions permettant le remboursement de la T.V.A. et la détaxe du fuel, conjuguées aux mesures à long terme proposées notamment par la Fédération nationale des Offices H.l.m pour permettre de restaurer et développer la mission sociale de ces organismes.

de Dominique DUPILET,

Sur le manque de compétitivité de l'industrie papetière, dû notamment au coût beaucoup plus élevé de la matière première bois par rapport à celui pratiqué par les grands pays producteurs.

Ceci est d'autant plus surprenant que notre pays possède des ressources forestières importantes.

Il demande une meilleure gestion de notre patrimoine forestier permettant de résoudre les problèmes aujourd'hui posés à ce secteur d'activité qui a fait l'objet de mesures de restructuration entraînant des suppressions d'emploi.

de Pierre JOXE

sur l'arrêté du 7 janvier 1980 qui a ouvert 260.900.000 F d'autorisations de programme et de crédits de paiement au chapitre 57-90 du buget du ministère du budget. Il lui fait observer que cet arrêté a fait l'objet d'une simple annonce au Journal Officiel du 31 janvier 1980, mais que son texte intégral n'a pas été rendu public. Or, les dispositions législatives et organiques relatives aux textes réglementaires pris en matière de budget imposent la publication intégrale du texte au Journal Officiel.

de Lucien PIGNION,

Sur les effets des augmentations fréquentes du prix du carburant. Si ces effets sont largement négatifs au niveau de la balance commerciale et aussi pour les consommateurs, ils semblent en revanche être largement bénéfiques pour de nombreux revendeurs et grossistes qui trouvent à stocker des quantités importantes de carburant, la veille des augmentations.

de Claude WILQUIN,

Sur la sécurité de nombreux véhicules mis en vente par les Domaines. Il s'avère que de nombreux véhicules sont hors d'usage et non conformes aux règlements en vigueur. De plus, ces véhicules sont vendus sans garantie ni recours possible en cas de vice caché.

Ces ventes d'épaves par le Domaine public constitue un danger réel pour la sécurité des automobilistes qui en deviennent acquéreurs. Il lui demande s'il compte prendre des mesures pour interdire la vente de véhicules des Domaines, n'offrant plus les garanties de sécurité souhaitables pour une mise en circulation.

de Louis LE PENSEC

sur les mesures inacceptables et discriminatoires prises par le Gouvernement à l'encontre des étudiants étrangers.

Les mesures tendent à compliquer les démarches nécessaires au séjour en France et à l'inscription dans une Université. Elles visent à opérer une sélection sociale par la production obligatoire d'une attestation de ressources, et une sélection politique par la consultation systématique du fichier d'opposition, au moment de la demande d'obtention de visa. Ceci constitue une atteinte manifeste aux libertés fondamentales, celles de penser et d'étudier.

de Jean-Michel BOUCHERON

sur les conséquences des décisions gouvernementales à l'encontre des étrangers résidant en France.

Il note que depuis plusieurs mois, des décisions importantes ont été prises à destination des étrangers résidant sur le territoire national. Ces mesures conduisent arbitrairement à des expulsions et à des contrôles inadmissibles des étrangers. Par ailleurs, les services officiels instaurent une banque de données de renseignements sur informatique qui légalisera les refoulements de nombreuses personnes.

RECTIFICATIF - Par suite d'une erreur de transmission, nous avons publié hier, dans les commentaires de Paul Quilès sur les élections partielles, des chiffres erronés. En effet sur dix élections cantonales partielles le déclin de la gauche est de 1,1 point au lieu de 2,1. Les pertes du P.c sont de 3,8 au lieu de 4,4 %. Enfin la progression du P.s s'élève à 2,1 au lieu de 1,7 points.

SUSPENSION de Me CHOUCQ

Le Parti socialiste profondément ému par la sanction que le tribunal de Quimper vient d'infliger à Maître Choucq, en application des dispositions de la loi de 1971 sur le délit d'audience, s'élève avec force contre l'utilisation de ce texte qui menace gravement les libertés fondamentales en ce qu'il prévoit le recours à la procédure de flagrant délit sous sa forme la plus inadmissible et fait de prétendus offensés les juges de leur propre offense, tout en leur permettant de réduire l'immunité de la défense, plilier de toute société démocratique.

Cet incident parmi d'autres, révèle la nécessité d'abroger le texte restreignant la liberté de la défense, notamment en ce qui concerne la répression du délit d'audience et la formulation du serment de l'avocat (cf. *Riposte* n° 106 du 13 mars).

Communiqué de Michel Vauzelle Délégué national aux Questions judiciaires.

JOURNEE DE TRAVAIL ENERGIE

Samedi dernier les Délégués fédéraux à l'Energie se sont réunis à Paris sous la présidence de Philippe Marchand, Délégué national et en présence de Paul Quilès et Christiane Mora.

Cette journée a permis de faire le point sur l'action des militants et des élus dans la lutte contre le «tout nucléaire» du pouvoir.

Le P.s, a-t-il été réaffirmé, est la seule formation politique refusant le consensus nucléaire qui unit les partis de droite et le P.c.

Les délégués représentant les régions charbonnières ont insisté sur la nécessité d'associer le problème de la relance de l'exploitation à celui de l'amélioration du statut du mineur.

Enfin les délégués ont voté à l'unanimité une motion de soutien à l'action de la population de Plogoff.

Le Groupe socialiste de Paris tient une conférence de presse

Trois ans après les élections municipales à Paris, c'est-à-dire en milieu de mandat, le Groupe socialiste entend dresser le bilan négatif de la gestion de Jacques Chirac lors d'une conférence de presse organisée le mercredi 19 mars 1980 à 11 h à l'Hôtel de Ville.

Il le fera en suivant le fil directeur de la politique municipale, c'est à dire le refus de la démocratie locale (blocage des institutions parisiennes, absence de vie démocratique dans les quartiers, les arrondissements, quadrillage politique mis en œuvre par le « système Chirac »).

TELE P.S.

LE CHOMAGE EST PLUS GRAVE QUE LE GOUVERNEMENT

NE LE DIT.

Dollar en hausse, or en baisse

Une mécanique folle, mais pas pour tout le monde

Le dollar monte, l'or s'écroule : inquiétude ! Voici quelques semaines c'était le contraire : le métal jaune était au zénith tandis que le billet vert touchait le fond. Et l'inquiétude était déjà à son comble.

Comment s'y retrouver dans cette pagaille monétaire ?

Il faut d'abord noter que toutes ces variations de cours sont détachées de la réalité économique. C'est vrai pour les cours de l'or qui n'ont que la valeur que veulent leur donner des marchés totalement construits sur la spéculation (c'est-à-dire sur l'anticipation d'une hausse ou d'une baisse).

Ce l'est tout autant pour les cours du dollar en francs, en mark ou en yen qui ne reflètent plus, -n'en déplaise aux tenants du flottement des monnaies comme Milton Friedman - la comparaison de l'économie américaine ou du niveau de vie américain à ceux des autres pays, mais tout simplement les arbitrages financiers des gros détenteurs de dollars, aussi bien les firmes multinationales que les pays producteurs de pétrole.

Des conséquences économiques

Lorsqu'un placement en dollar rapporte 15 % l'an, mieux vaut détenir des dollars que des marks puisqu'un placement en mark est à peu près moitié moins rémunérateur. Mieux vaut aussi détenir des dollars que de l'or puisque celui-ci ne rapporte rien, hormis la perspective d'une hausse future, qui n'est plus de circonstance ces jours-ci.

Cette mécanique folle n'est pas sans conséquence économique. Si la flambée de l'or n'avait guère d'effets directs sur la conjoncture française, la remontée du dollar, elle, va se faire sentir.

Les prix du pétrole étant libellés en dollars, il est manifeste que les gains de la monnaie américaine sur le franc renchérissent la facture pétrolière française. Une avance de 10 centimes pour le dollar correspond à un surcoût de 3 millards de francs. Lorsqu'on songe que le déficit commercial de la France s'élève déjà à plus de 8 milliards de francs au 1er mars, on mesure l'étendue du choc.

Qui paiera les pots cassés ?

Faible contrepartie, lorsque le dollar relève la tête, la compétitivité des produits américains s'en trouve pénalisée. Pour la France, ce n'est pas à la mesure de l'inconvénient.

Cette situation - dollar en hausse, or en baisse - va-t-elle durer ? Dans la mesure où elle est liée au niveau exceptionnel des taux d'intérêt aux Etats-Unis - le crédit vaut autour de 20% - la réponse serait plutôt négative. Car sauf à accepter des faillites en cascade, l'administration Carter ne pourra longtemps maintenir les taux à de tels niveaux.

En outre, l'inflation continuant de faire rage, l'attrait pour l'or pourrait bien renaitre aussi soudainement qu'il s'est estompé.

Une chose est sûre, c'est que désormais les gouvernements ne maitrisent plus grand chose. L'arme des taux d'intéret ressemble à une massue pour écraser un moustique. Ce sont les détenteurs des centaines de milliars d'euro et de pétro dollars qui mènent la danse. Mais ce ne seront pas eux, à coup sûr, qui paieront les pôts cassés.

Bulle

Décidemment, le Président Carter n'a pas de chance avec le sport.

Vivement impressionné par l'impact publicitaire qu'avait obtenu Mao - qu'on disait vieux et fatigué - traversant à la nage le Fleuve Jaune, Jimmy Président avait enfilé un survêtement pour participer à un monumental cross-country. Chacun a en mémoire les images de sa terrible défaillance. Souhaitant récupérer un peu de la gloire du phénomène patineur américain de Lake Placid, il avait tenu à le recevoir, devant micros et caméras, à la Maison Blanche pour le féliciter. Malheureusement pour Carter, ce qu'a déclaré à cette occasion le recondman aux cinq médailles olympiques était un tissu de vacheries pour la diplomatie présidentielle.

Mettant en place un dispositif devant aboutir au boycott généralisé des Jeux de Moscou, Jimmy Carter expédia Cassius Clay - Mohamed Ali aux quatre coins du globe pour prêcher la bonne parole. Mais les délicates apostrophes du génial boxeur mirent à plus de quinze reprises les diplomates U.s des capitales visitées dans un embarras consterné.

Enfin, la conférence qui se tient actuellement à Genève, devait réunir, autour des représentants américains, anglais et australiens, tous ceux qui soutiennent Carter dans son choc musculaire avec l'impérialisme soviétique. Force est de constater qu'à part les organisateurs, neuf pays seulement ont envoyé des participants. Participants, qui, devant cette déconfiture, se font en nombre croissant rebaptiser «observateurs».

Ces échecs répétés ont fait naitre chez Carter une phobie anti-sportive. C'est la véritable et seule raison pour laquelle il boude, et fait bouder par ses services, le champion toutes catégories de la bourde, Michel Poniatowski.

Scolaire : unité contre le projet Beullac

Dure semaine pour Christian Beullac, le «doux» ministre de l'Education nationale. Pour la première fois depuis longtemps, il affronte cette semaine la totalité des syndicats du scolaire.

Lundi, les surveillants et conseillers d'éducation ont suivi les mots d'ordre de grève de leurs syndicats à plus de 75 %. Ils entendaient ainsi «marquer leur opposition aux projets de nouveaux statuts que le ministre de l'Education nationale veut leur imposer et pour affirmer leur volonté de voir s'ouvrir des négociations sur la base de leurs revendications». Dans l'après-midi, une délégation du S.n.i était reçue au P.s par François Mitterrand, Pierre Beregovoy et Louis Mexandeau qui lui ont réaffirmé le soutien du Parti socialiste. La suite du mouvement commence aujourd'hui.

Un mouvement de grande ampleur

Ce mercredi, les instituteurs défileront à Paris, à l'appel du S.n.i-P.e.g.c.

Demain, jeudi, manifestations et débrayages dans toute la France :
— dans le second degré, à l'appel du S.n.e.s, du S.n.e.p - F.e.n, du S.n.c indépendant, du S.g.e.n-C.f.d.t, et du S.n.e.t.p - C.g.t ;
— dans le premier degré à l'appel du S.g.e.n - C.f.d.t, on attend aussi les mots d'ordre de Fédérations départementales du S.n.i et du S.n.a.l.c plus les professeurs des écoles normales, alors que les élèves ont déjà débrayé lundi. Vendredi, ce sera au tour des enseignants du privé, cette fois à l'appel de la C.f.t.c, de la C.f.d.t, de la C.g.t, de la C.g.c et des syndicats autonomes.

Il est enfin vraisemblable que les étudiants entendront l'appel du S.n.e-Sup. Si l'on ajoute que des parents d'élèves ont manifesté lundi pour soutenir les instituteurs, Beullac peut se vanter d'avoir reconstitué l'unité syndicale.

RIPOSTE

12, cité Malesherbes - 75009 Paris - Tél 878.40.73
Télex : 660 582 F
Directeur : Georges Fillioud
Directeur-Délégué : Henri Pradeaux
Rédaction : Gérard Descotils
Administration : Nicole Covillers
Numéro de commission paritaire : 60122
Abonnement : 250 F par an
Composition : O.F.R.E.S. **Imprimerie** : B.P.-Paris

ABONNEZ-VOUS A «RIPOSTE»

Nom et prénom .....

Adresse .....

☐ Abonnement à l'an : 250 F.
☐ Abonnement à 6 mois : 140 F.

Date et signature :

Règlement par chèque bancaire ou postal à adresser à :
Riposte - 12, Cité Malesherbes - 75009 Paris.